



GRILLE DE RÉMUNÉRATION AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES

**Des avancées microscopiques...
et toujours plus d'arbitraire**



Cette nouvelle grille de rémunération entraîne une baisse de la valeur moyenne des augmentations individuelles, qui passerait de **2,3 %** à **2 %**.



L'accord prévoit également la possibilité d'attribuer des « pas » supplémentaires de **0,1 %**, sans plafond défini, uniquement sur décision managériale.



Lors de la précédente réforme, l'accord permettait l'attribution de plusieurs NR. Pourtant, au fil des années, et compte tenu de budgets consacrés aux augmentations individuelles en constante diminution, **l'attribution d'un seul NR** est rapidement devenue la norme.



Aujourd'hui, ce nouveau dispositif accentue encore davantage l'individualisation des rémunérations et ouvre la porte à des décisions discrétionnaires, **sans véritable contrôle social ni transparence** sur les écarts de traitement.

POUR VOUS, CELA SIGNIFIE :



- ✓ des évolutions salariales d'un **moindre niveau** ;
- ✓ l'absence de **garanties collectives** réelles;
- ✓ **aucun recours** précis si vous êtes écarté des attributions complémentaires.



La promesse du « **plus souvent** » risque ainsi de se transformer en « **uniquement pour certains** ».



**FO ÉNERGIE REFUSE
CETTE INDIVIDUALISATION À OUTRANCE
ET LA SUPPRESSION DU CONTRÔLE SOCIAL.**



FO Énergie ne signera pas cet accord synonyme de **recul social inacceptable**.



Si cet accord était signé par des organisations syndicales, nous exercerons notre **droit d'opposition** afin d'empêcher sa validation et d'obtenir la **réouverture des négociations**.



Agir, ne pas subir!